



Licence Économie et management

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Économie et management. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02035719

HAL Id: hceres-02035719

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035719>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan - Via Domitia

Demande n° S3110053674

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Economie et management

Présentation de la mention

La licence mention Economie et management, proposée par l'Université de Perpignan, est l'une des quatre mentions de licence existant dans le domaine Droit, économie, gestion. Cette licence est composée de trois parcours qui apparaissent seulement à partir de la L3 : Economie managériale, Enseignement et Gestion. Ces parcours sont nouveaux puisqu'ils prennent la succession de deux parcours s'intitulant : Economie et management et Management du tourisme.

La présente mention comporte donc deux années en tronc commun principalement axées sur l'étude de l'économie, de la comptabilité et des mathématiques appliquées à la gestion avec quelques enseignements complémentaires et d'ouverture tant en droit qu'en informatique ou en langue. Une partie des enseignements est mutualisée avec la licence mention Administration économique et sociale. Ensuite, les trois parcours précités sont donc proposés aux étudiants, ayant des finalités différentes, mais comportant encore des unités d'enseignement (UE) communes (tant au cours du semestre 5 que du semestre 6).

Avis condensé

- Avis global :

Le dossier fait ressortir une certaine volonté de mieux organiser la mention de licence. Cela se manifeste par la mise en place de parcours nouveaux, qui ont émergé pour prendre en considération les remarques faites par les étudiants lors de l'évaluation des enseignements, mais aussi pour mieux répondre à l'offre de formations proposée en master.

De même, il existe certains partenariats avec l'Université et ses services comme le Service commun universitaire d'information et d'orientation - insertion professionnelle (SCUIO-IP), l'Observatoire interuniversitaire des étudiants (OBSIDE), ou encore avec les différents chargés de mission mis en place.

Cependant, le dossier relatif à cette mention de licence ne comporte pas les éléments permettant de se prononcer sur plusieurs points importants de l'évaluation. Il faut se reporter au document de l'auto-évaluation interne réalisée par l'Université pour obtenir certaines informations un peu plus détaillées, mais encore nettement insuffisantes. Dès lors, de nombreuses indications fournies par le dossier ne sont pas analysables à l'exemple de la mise en place du projet personnel et professionnel (PPP), de la certification C2i... Par ailleurs, il ressort certaines lacunes, par manque d'informations, à propos du pilotage de la licence en général, ce qui a des conséquences tant sur la mise en place d'outils nécessaires au suivi et à l'amélioration de la licence que sur le suivi des étudiants de leur accueil jusqu'à leur sortie.



- Point fort :
 - Mise en place du PPP (en S2) et du stage obligatoire en S6.

- Points faibles :
 - Une qualité rédactionnelle du dossier insuffisante et lacunaire (données chiffrées très insuffisantes sur la population étudiante, sa réussite en licence et sur son devenir).
 - Absence d'identification et d'évaluation des compétences transversales.
 - Les documents importants comme la fiche du Répertoire National de la Certification Professionnelle ou l'Annexe descriptive au diplôme ne sont guères utilisables pour une réelle insertion professionnelle (ils manquent de précisions sur les compétences disciplinaires ou transversales acquises).
 - La part des enseignements magistraux est trop importante au regard des conditions réglementaires.
 - Absence de données suffisantes sur le suivi des étudiants et son efficacité.
 - Faiblesse des liens avec le monde professionnel, le dossier ne montre pas la participation des acteurs du monde professionnel.
 - L'autoévaluation n'est pas pleinement utilisée.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'améliorer la construction du dossier sur plusieurs points, notamment par des indications plus précises sur les actions menées vers les lycéens, sur la réalité des accompagnements au cours des trois années de licence et sur le devenir des étudiants...). Il serait important de mieux expliquer quels sont réellement les métiers accessibles aux étudiants et leur réalité d'accès.

Il pourrait être intéressant de mieux faire ressortir les études menées par l'OBSIDE (Observatoire interuniversitaire des étudiants du Languedoc Roussillon), surtout celles portant plus spécifiquement sur les étudiants de cette mention de licence. Il conviendrait de mieux mettre en avant les savoir-faire des étudiants et leur mode d'évaluation.

Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

Le dossier manque d'indications sur les modalités de pilotage de la mention. Il existe bien un responsable global et un responsable spécifique par année, mais aucune information sur leurs relations et celles existant avec l'ensemble des enseignants de la licence. Par ailleurs, les outils de suivi des étudiants et d'évaluation sont insuffisants pour la licence prise isolément. L'investissement des responsables ne ressort pas tel quel du dossier.

- 2 ● Projet pédagogique :

Cette licence a fait l'objet de réaménagements pour ses parcours de L3, sans que les justifications soient données dans le dossier. Les objectifs de ces parcours sont indiqués, mais beaucoup trop généralement : il manque très clairement une analyse des métiers accessibles réellement et des données chiffrées sur les années précédentes auraient permis de vérifier cette réalité notamment pour l'accès aux concours administratifs ou aux métiers de la banque. Ces deux débouchés sont présentés comme essentiels pour les étudiants, mais aucun chiffre n'est donné.

Les enseignements de cette mention de licence sont fortement centrés sur les cours magistraux (65 % en moyenne) dépassant donc les 50 % réglementaires et avec une charge de travail qui n'est pas répartie équitablement entre les quatre premiers semestres. Le dossier ne montre pas une prise en compte réelle des questions relatives à l'acquisition des compétences transversales et à leur évaluation, alors que cela est fait pour les compétences additionnelles. De même, les questions d'évaluation des enseignements et des étudiants et leur impact sur la formation n'en sont qu'à leur début de prise de compte.



3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Le dossier montre un taux d'abandon de presque 52 % en L1, ce qui est considérable et dans le cadre du plan « réussite en licence », des dispositifs d'accompagnement sont mis en place avec 120h de tutorat (hors maquette), d'un module projet personnel et professionnel (dans la maquette, 12h en S2) et de l'enseignant référent. Il existe aussi des modules de méthodologie universitaire dans les deux premières années (deux fois 36h), mais sans indication du lien avec les questions d'échec. Il n'est pas prévu d'enseignements spécifiques ou généraux de remise à niveau des étudiants. Par ailleurs, il est indiqué que les décrocheurs seraient pris en compte dans le cadre de l'appel à projets Martin Hirsch 2, mais cela ne ressort pas dans le projet déposé.

S'agissant de la progressivité des parcours, les étudiants ne se spécialisent qu'en troisième année après avoir suivi deux ans de tronc commun. Les passerelles ne sont pas plus développées que celles existant traditionnellement et passant par la voie des commissions pédagogiques.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

En matière d'ouverture sur le monde professionnel et en vue de favoriser l'insertion professionnelle, il est prévu un module PPP (mais seulement en S2), sans que le contenu ou l'organisation ne soit précisé. Il existe un stage obligatoire d'un mois en S6, mais dont l'impact sur l'insertion est difficilement à voir en l'absence d'indications.

Les débouchés des étudiants suivant cette licence manquent de précisions tant dans le dossier que dans la fiche du Répertoire national de la certification professionnelle. Ainsi, le fait que le dossier mentionne que les étudiants sont aptes à passer des concours de la fonction publique ne peut être suffisant pour considérer que c'est un réel débouché, et ce d'autant moins en l'absence d'unité spécifique à la préparation des concours (sauf si la méthodologie universitaire recouvre cela) et en l'absence de données chiffrées sur la réussite des étudiants aux dits concours. Quant aux emplois occupés, aucune indication autre que quelques pourcentages, ne sont données et encore le sont elles sur l'année 2004-2005.

Le dossier ne permet pas de se rendre réellement compte des poursuites d'étude des étudiants de cette licence, en l'absence de données chiffrées récentes.